

ASSOCIATION VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE

CONTACT

Association Ville des Alpes de l'Année
Postfach 142, Im Bretscha 22
FL-9494 Schaan
Tél. : 00423 237 53 99
Fax : 00423 237 53 54
info@alpenstaedte.org

Pour en savoir plus sur l'association
« Ville des Alpes de l'Année », consulter
le site www.villedesalpes.org

Mise à jour juin 2010

WWW.VILLESALPES.ORG



Ville des Alpes de l'Année
Alpenstadt des Jahres
Città alpina dell'anno
Alpsko mesto leta

VILLE DES ALPES DE L'ANNÉE : UN ATOUT POUR LES RÉGIONS ALPINES

UN TITRE POUR L'AVENIR

Le titre de « Ville des Alpes de l'Année » n'est pas attribué aux villes en premier lieu pour leur beauté, mais pour consacrer leur volonté de contribuer à un développement durable. Il récompense un engagement particulier dans les domaines écologiques, économiques et socioculturels. Attribué pour la première fois en 1997, le titre a gagné continuellement en importance au fil des ans, et constitue une valeur sûre pour les villes consacrées.

Toutes les villes des Alpes, de la France à la Slovénie, peuvent se porter candidates, à condition de s'engager de manière exemplaire pour la mise en œuvre de la Convention alpine, et donc pour la protection de l'espace alpin et le développement durable. Un jury international composé de représentants de l'organisation « Pro Vita Alpina », du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » et de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA évalue les projets soumis et désigne la ville lauréate.

« Pour Sonthofen, le titre est devenu une véritable marque de fabrique, un label de qualité. Le sentiment du « nous » né dans la population grâce à l'implication de celle-ci dans l'organisation des manifestations se répercute aujourd'hui encore dans de nombreuses activités. »

Hubert Buhl, Maire de Sonthofen/D.

UN RÉSEAU D'ÉCHANGES ET DE COOPÉRATION

La ville désignée devient membre de l'association « Ville des Alpes de l'Année ». Celle-ci offre à ses adhérents un soutien logistique et linguistique, et fait office de plate-forme pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Autre préoccupation majeure de l'association : sensibiliser le public aux particularités de ce territoire exceptionnel et corriger les idées reçues. Un exemple : aujourd'hui encore, la population alpine a une image essentiellement rurale. Or, plus de 60 % des habitants vivent dans des zones urbaines et périurbaines situées dans des vallées qui ne représentent que 40 % de la surface des Alpes.

TOUS POUR UN – LES CINQ VOILETS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les membres de l'association « Ville des Alpes de l'Année » s'engagent pour le développement durable d'un vaste territoire aux multiples facettes, en conciliant les exigences écologiques, économiques et humaines. Cette approche s'articule en cinq volets :

RENFORCER L'IDENTITÉ ALPINE

Commune de l'arc alpin, la « Ville des Alpes de l'Année » s'inscrit dans cet espace de vie, de culture et de nature exceptionnel. Consciente de ses responsabilités, elle œuvre pour la préservation du patrimoine culturel et naturel des Alpes, dans l'esprit du développement durable.

« Véritables pôles de dynamisme, les villes des Alpes ont de grandes responsabilités vis-à-vis des territoires environnants, et donc du développement régional dans l'ensemble de la région. »

Colette Patron, Adjointe au Maire de Gap/F.

IMPLIQUER LES HABITANTS

Les activités et manifestations organisées dans le cadre de la « Ville des Alpes de l'Année » sont ouvertes à tous. Toute personne ou association intéressée peut y participer avec ses propres projets. Les enfants et les adolescents sont l'avenir des Alpes : ils ont besoin d'espaces de liberté spécifiques.

CONSOLIDER LES LIENS AVEC D'AUTRES RÉGIONS

Les villes bâtissent des ponts vers les régions voisines, mais aussi en dehors des Alpes. La « Ville des Alpes de l'Année » engage une réflexion sur ses fonctions et sur ses relations avec d'autres régions. Elle cherche des moyens concrets pour fonder un « nouveau partenariat » entre ville et campagne.

CONCEVOIR L'AVENIR DE FAÇON DURABLE

La « Ville des Alpes de l'Année » adhère aux principes fondamentaux de la Convention alpine et œuvre ainsi pour le développement durable dans les Alpes. Elle s'engage à prendre des mesures concrètes et à chercher des solutions nouvelles dans le plus grand nombre possible des douze domaines de la Convention alpine.

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS

La « Ville des Alpes de l'Année » entretient de bons rapports avec les autres villes alpines, pour favoriser un échange d'expériences et défendre les intérêts communs des villes des Alpes. L'année suivante, elle se tourne aussi vers des villes situées en dehors des Alpes, et notamment vers ses partenaires de jumelage.

« Le Réseau renforce la position de chacune des villes membres. Il leur permet de faire entendre leur voix à l'international. »

Norbert Weixelbaumer, membre du jury.

LES VILLES METTENT EN ŒUVRE LA CONVENTION ALPINE

Les Villes des Alpes de l'Année sont l'un des moteurs de la Convention alpine. Ce traité de droit international a été signé en 1991 par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, l'Autriche, la Slovénie et l'Union européenne pour protéger et sauvegarder les Alpes, et pour créer une politique commune dans le domaine du développement durable.

Le Secrétariat permanent de la Convention alpine a été créé en 2003 pour soutenir les organes de la Convention alpine dans leur action, communiquer et diffuser l'information et participer à la mise en œuvre de la Convention. Le Secrétariat permanent a son siège en Autriche à Innsbruck et dispose d'une antenne en Italie, à Bolzano.

www.alpconv.org

En 2008, les Villes des Alpes et le Secrétariat permanent de la Convention alpine ont confirmé leur volonté d'engager une coopération durable par la signature d'un accord (Memorandum of Understanding). Des programmes de travail de deux ans définissent des actions concrètes permettant aux Villes des Alpes de s'engager activement pour l'application de la Convention alpine à l'échelon local.